

# Norme belge

## NBN EN 1992-1-1 ANB

1e éd., août 2010

Indice de classement: B 15

### **Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments**

Eurocode 2 : Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 1-1 : Algemene regels en regels voor gebouwen

Eurocode 2: Design of concrete structures - Part 1-1: General rules and rules for buildings

#### **Autorisation de publication: 19 février 2010**

Remplace NBN B 15-002 (1999), NBN B 15-003 (2001), NBN B 15-005 (2001), NBN B 15-006 (2001), NBN ENV 1992-1-4 (2001) et NBN ENV 1992-3 (1999).

La présente norme est l'annexe nationale définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1992-1-1, 1e éd. février 2005. La norme NBN EN 1992-1-1 ne peut être utilisée en Belgique qu'en combinaison avec son annexe nationale.

Commission: Eurocode 2: Calcul des structures en béton



**Bureau de Normalisation - Rue de Birmingham 131 - 1070 Bruxelles - Belgique**

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

# *Belgische norm*

# **NBN EN 1992-1-1 ANB**

1e uitg., augustus 2010

**Normklasse: B 15**

---

## **Eurocode 2 : Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 1-1 : Algemene regels en regels voor gebouwen**

Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments

Eurocode 2: Design of concrete structures - Part 1-1: General rules and rules for buildings

---

### **Toelating tot publicatie: 19 februari 2010**

Vervangt NBN B 15-002 (1999), NBN B 15-003 (2001), NBN B 15-005 (2001), NBN B 15-006 (2001), NBN ENV 1992-1-4 (2001) en NBN ENV 1992-3 (1999).

Deze norm is de nationale bijlage die de toepassingsvoorwaarden van de norm NBN EN 1992-1-1, 1ste uitg., februari 2005 in België bepaalt. De norm NBN EN 1992-1-1 mag in België slechts samen met zijn nationale bijlage worden toegepast.

---

Commissie: Eurocode 2: Ontwerp en berekening van betonconstructies



**Bureau voor Normalisatie - Birminghamstraat 131 - 1070 Brussel - België**

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: [info@nbn.be](mailto:info@nbn.be) - NBN Online: [www.nbn.be](http://www.nbn.be)

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

## Avant-propos national à la NBN EN 1992-1-1:2005

1. La norme NBN EN 1992-1-1:2005 « Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (+ AC:2008) » comprend l'annexe nationale NBN EN 1992-1-1 ANB:2010 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1992-1-1 ANB:2010 les normes suivantes :
  - NBN B 15-002:1999 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-1: Règles générales et règles pour les bâtiments »
  - NBN B 15-003 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-3: Règles générales - Structures et éléments structuraux préfabriqués en béton »
  - NBN B 15-005 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-5: Règles générales - Structures contenant des armatures de précontrainte non adhérentes et extérieures au béton »
  - NBN B 15-006 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-6: Règles générales - Structures en béton non armé »
  - NBN ENV 1992-1-4:2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-4: Règles générales - Béton de granulats légers à structure fermée »
  - NBN ENV 1992-3:1999 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 3: Structures de fondations »

Le corrigendum NBN EN 1992-1-1/AC:2008, tel que publié par le CEN, est ajouté à cette norme.

2. La version de langue française de l'EN 1992-1-1 a été rédigée en France par l'AFNOR. En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique. Une liste de termes équivalents est donnée ci-après:

Termes de l'EN 1992-1-1	Termes équivalents en Belgique
Client	Le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance
Corbeau	Console
Poteau	Colonne
Longrine de redressement	Poutre d'équilibre

## Introduction à l'annexe nationale

1. La présente norme NBN EN 1992-1-1 ANB:2010 est "l'Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1992-1-1:2005. La norme NBN EN 1992-1-1:2005 « Eurocode 2: Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (+ AC:2008) » comprend **cette** annexe nationale NBN EN 1992-1-1 ANB:2010 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1992-1-1 ANB:2010 les normes suivantes :
  - NBN B 15-002:1999 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-1: Règles générales et règles pour les bâtiments »
  - NBN B 15-003 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-3: Règles générales - Structures et éléments structuraux préfabriqués en béton »
  - NBN B 15-005 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-5: Règles générales - Structures contenant des armatures de précontrainte non adhérentes et extérieures au béton »
  - NBN B 15-006 :2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-6: Règles générales - Structures en béton non armé »
  - NBN ENV 1992-1-4:2001 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 1-4: Règles générales - Béton de granulats légers à structure fermée »
  - NBN ENV 1992-3:1999 « EUROCODE 2 : Calcul des structures en béton. Partie 3: Structures de fondations »
2. Cette ANB a été préparée par la commission NBN E25002 "Calcul des structures en béton".
3. Cette ANB fournit les éléments suivants :
  - la présente introduction qui précise la procédure d'implémentation de l'EN 1992-1-1:2005 ;
  - les "paramètres déterminés nationalement" (en Anglais NDP) pour les clauses de l'EN 1992-1-1:2005 pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non contradictoires ;
  - les conditions d'emploi des éléments complémentaires de la NBN EN 1992-1-1:2005, en particulier les Annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.
4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN :
  - d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 1-1 de l'Eurocode 2, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1992-1-1:2005 ;
  - d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1992-1-1 - ANB:2010, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.
5. L'utilisation de la NBN EN 1992-1-1:2005 pour les ouvrages est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB.

En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes.

Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).

6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel, ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP) :

<b>Numéro du paragraphe</b>	<b>Description</b>
	Tous les NDP sont fixés par la présente ANB